



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 MARS 2015 à 20 h 00

Président : Monsieur Jean-Jacques PHILIPPART

Présents : Mesdames Florence VASSAL, Corinne GAMBIER, Véronique PONCHON, Chantal FOLLIOU, Viviane SAINT PAUL, Valérie DE L'HAMAIDE, Marie-José DEVERGIE ;
Messieurs Christian DELODDERE, Bernard BOULET, Philippe TOPIN, Laurent DELAMARRE, Pascal DROUARD, Jérôme ROCHARD, Guy COCAGNE, Jean-Marie SMET.

Absents Excusés : Mesdames Sylvie DAGNICOURT, Martine BELLANGER, Valérie BOUDARD.

Secrétaire : Madame Viviane SAINT PAUL

Le conseil approuve le compte-rendu de la réunion du 9 Février 2015.

1 – Convention avec VEOLIA

Le Maire informe le Conseil que lors de la dernière réunion du Comité Syndical des Eaux de l'Agglomération de Beauvais, il a été décidé d'équiper les communes de procédés techniques permettant aux abonnés de recevoir leur consommation d'eau par une transmission constante. Pour ce faire, il convient d'équiper ces matériels sur les supports d'éclairage public, propriété de la Commune.

Après délibération, notamment sur les éventuelles conséquences pour l'emploi des personnes relevant la consommation sur les compteurs, il est procédé au vote :

- 12 voix pour permettre l'utilisation des supports d'éclairage public – 2 abstentions et 2 contre.

Le Maire demandera des informations techniques plus précises et en informera les membres du Conseil.

2 – Rétrocession des voiries du Lotissement « Les Coteaux » par la SA HLM du Beauvaisis

Lors du Conseil précédent, des réserves avaient été émises concernant l'entretien des talus des appartements. Après une réunion de travail avec les représentants de la SA HLM du Beauvaisis, il est bien précisé que les talus restent du ressort de la SA HLM du Beauvaisis. Les réserves soulevées précédemment sont donc levées.

3 – Compte administratif 2014 et compte de gestion 2014

Florence VASSAL, première adjointe, présente le compte administratif 2014. Celui-ci présente un excédent global de 169.221 €. Il convient de préciser que des subventions pour divers travaux d'investissement réalisés en 2014 ne seront versées qu'en 2015. L'excédent aurait donc été supérieur à 169.221 € d'environ 42.000 €.

Le Conseil approuve le compte administratif 2014 ainsi que le compte de gestion présenté par Madame la trésorière de Beauvais.

4 – Vote des taux des contributions directes communales

L'état des taxes locales présenté permet d'inscrire une recette globale de 358.109 € sans changer les taux votés en 2014. La commune bénéficiera d'une recette supplémentaire de 9.102 € par rapport à 2014.

En vue d'étaler une dépense supplémentaire prévisible en 2016 d'environ 20.000 € en charges de personnel, il est proposé d'augmenter de 1 % les taux de chacune des 3 taxes : taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non Bâti.

Les taux seraient ainsi les suivants :

Taxe d'habitation :	6.98 %
Foncier bâti :	15.81 %
Foncier non bâti :	30.92 %

La recette globale attendue serait de 361.754 €.

Le conseil approuve cette proposition et vote comme proposé les taux des trois taxes communales.

5 – Vote des subventions aux Associations

Le Conseil vote le montant des subventions selon le tableau joint pour un montant total de 33.335 €

6 – Questions Diverses

- Monsieur DELODDERE fait part de propositions en vue d'acquérir un nouveau tracteur-tondeuse.
Une prochaine réunion de la commission des travaux définira le type de modèle et le montant de l'acquisition.
- Monsieur ROCHARD nous informe des difficultés qu'il rencontre pour répondre aux besoins demandés par le personnel de cantine, compte-tenu de ses obligations professionnelles. Il demande si d'autres personnes peuvent se rendre disponible, en cas d'urgence.
Plusieurs membres du conseil sont prêts, selon leur disponibilité personnelle, à participer à cette aide dans le cadre de la cantine.
- Monsieur BOULET, Président du Comité des Fêtes, fait part de sa demande de mieux coordonner les relations avec les Associations, en particulier concernant leurs besoins en matériels lors des manifestations qu'elles organisent.
- Il est à nouveau précisé que les emplacements au cimetière sont en priorité réservés aux habitants de Milly et leurs familles proches.

Le Maire,
Jean-Jacques PHILIPPART